

Département des Vosges  
Arrondissement d'Epinal  
Canton de Epinal-Est

**COMMUNE DE LA BAFFE**

**ARRETE DU MAIRE  
N°03/2021**

Le Maire de la Commune de LA BAFFE,

Vu la loi n° 82 213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2213 et L3221,  
Vu le code de la route et notamment les articles R.411-8, R 411-25, R 417-1, R 417-2 et R 417-3,

Considérant que pour assurer en et hors agglomération de la commune de La Baffe Mossoux, la sécurité des usagers de la voie publique et du personnel de chantier pendant les travaux sur le réseau d'eau,

**A R R E T E**

**Article 1er :** Le 04 juin 2021 à partir de 07h00 et ce jusqu'à la fin des travaux, la circulation rue de l'Église dans le sens La Baffe-Charmois, sera déviée par la rue du Maix Devant et la rue du Clos Mariotte.

**Article 2 :** Le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier.

**Article 3 :** La signalisation du chantier sera mise en place et entretenue par le syndicat des eaux de Charmois devant Bruyères / La Baffe.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera affiché aux emplacements habituels.

Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Mr le Préfet des Vosges
- Mr le commandant du groupement de Gendarmerie de Bruyères
- SDIS 88
- SIEAUX Charmois/La Baffe

Fait à La Baffe, le 03 juin 2021

Le Maire,

Daniel LAGARDE